



HAL
open science

LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES SÉNÉGALAISES AU STATUT DE LANGUES OFFICIELLES

Sileymane Diallo

► **To cite this version:**

Sileymane Diallo. LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES SÉNÉGALAISES AU STATUT DE LANGUES OFFICIELLES. ABUDoF, 2019, Varia, 2 (8), pp.28-47. <hal-03091939>

HAL Id: hal-03091939

<https://hal.science/hal-03091939v1>

Submitted on 28 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

ABUDoF Journal of Humanities, Department of French, ABU, Zaria, Nigeria.
Vol. 2 N°. 8 September 2019

ABUDoF

JOURNAL OF HUMANITIES, DEPARTMENT OF
FRENCH AHMADU BELLO UNIVERSITY,
ZARIA, NIGERIA

Vol. 2 N°. 8 September 2019

ISSN 1595-7004



ABUDoF Journal of Humanities, Department of French, ABU, Zaria, Nigeria.
Vol. 2 N°. 8 September 2019



ABUDoF

**JOURNAL OF HUMANITIES, DEPARTMENT OF
FRENCH AHMADU BELLO UNIVERSITY,
ZARIA, NIGERIA**

Vol. 2 N°. 8 September 2019

ISSN 1595-7004

EDITORIAL BOARD

Editor in Chief

Prof. Mufutau A, Tijani, Ahmadu Bello University, Zaria

Editorial Consultants

Prof. Raufu Adebisi, Nigeria French Language Village, Badagry

Prof. Ifeoma M. Onyemelukwe, Ahmadu Bello University, Zaria

Prof. Andrew A. Illah, Ahmadu Bello University, Zaria

Prof Doris L. Obieje, National Open University of Nigeria, Abuja

Prof. David O. Fiki-George, Ahmadu Bello University, Zaria

Prof. Tunde Ayeleru, University of Ibadan, Ibadan

Prof. Francis Angrey, University of Calabar, Calabar

Prof. Hudu Ayuba, Ahmadu Bello University, Zaria

Reviewers

Prof. Dominic Chima, Imo State University, Owerri

Prof. Isaiah Bariki, University of Ilorin, Ilorin

Prof. Ramonu A. Sanusi, University of Ibadan, Ibadan

Prof. Austin Moye, University of Benin, Benin City

Ass. Prof. Busari Lasisi, Kaduna State University, Kaduna

Secretary

Dr. Nuhu Ahmed, Ahmadu Bello University, Zaria

All correspondences to be addressed to:

The Editor in Chief

ABUDoF, Journal of Humanities

Department of French, Ahmadu Bello University,

Zaria Email: matijj@yahoo.com

EDITORIAL POLICY

ABUDoF, a Journal of the Department of French, Ahmadu Bello University is committed to the promotion of research in the Humanities. It accepts articles in any area of the Humanities but with emphasis on French, its primary area of concern.

The Journal invites articles on Applied Linguistics, Pure Linguistics, Translation, Francophone African Poetry, Francophone African Theatre and Civilization as well as Metropolitan Literature. It also encourages future contributors to base their studies on current literary works and new fields of studies as articles presenting familiar topics, based on old works, no longer present any significant freshness.

The recommended presentation style is MLA, 7th Edition, with preference for parenthetical citation. Contributors are strongly advised to acquaint themselves with this mode which does not admit foot or endnotes; only cited works is required. Articles failing to conform to this style manual will not be considered. The required font is 12, based on Times New Roman.

The Journal is published annually in September. Acceptance of articles runs through the year.

Articles for publication in the next issue of ABUDoF should be sent in electronic form to:

The Editor in Chief

Prof. Mufutau A. Tijani

Email: matijj@yahoo.com

EDITORIAL

I am very glad to present the 2019 issue (volume 2, number 8) of our cherished Journal, **ABUDoF**, one of the most respectable and regularly published Journals on French Studies in our country today.

This issue is made up of 11 scholarly and well researched papers in various disciplines in the Humanities. In the area of Pedagogy, A. B. Simire highlights the importance of the inclusion of cultural and intercultural competences in the training of Secondary School French teachers in Nigerian Universities. In Linguistics, S. Diallo's work focusses on the problems hindering the promotion of Senegalese national languages to official languages. The Translation section begins with A. Oye's contribution on the different techniques that could be adopted in the translation of idiomatic expressions with particular focus on the translation of Yoruba idiomatic expressions into French. This is followed by D. E. Adeyefa's piece which examines Yoruba ideophone in French translation using selected texts from D.O. Fagunwa's novels with a view to establishing the veracity of African ideophonic untranslatability.

On their parts, R. O. Sanni and I. A. Orokola, in the area of African Literature, highlight Femi Osofisan's use of satire in criticising the Nigerian socio-political and economic systems in his book, *Ainsi va la vie*. This is followed by A. P. Odiboh's detailed auto ethnographical analysis of Camara Laye's epic novel, *L'Enfant noir* with the conclusion that the book remains a master piece in the promotion of Malinké, and by extension, African culture. In his contribution, I. P. Sai, using the ethnocritical theory, examines how Ahmadu Kourouma is promoting African cultural values in two of his novels, namely *En attendant le vote des bêtes sauvages* and *Allah n'est pas obligé*. Still on African Literature, S. O. Babatunde treats

the theme of solidarity in Sembène Ousmane's *Les Bouts de Bois de Dieu* and concludes that fraternity and solidarity constitute vital tools against colonial and postcolonial leaders, while S. O. Malumi writes on the plights of widows in inheriting their late husbands' properties using Emmanuel Dongala's *Photo du groupe au bord du fleuve*. On her part, A. M. Yakubu undertakes a gender relations analysis through a content exploration of folktales from three major ethnic groups in Nigeria.

The Journal ends with P. A. Agwu's paper on Metropolitan French literature in which he undertakes a stylistic analysis of Albert Camus book, *Le Malentendu*, with particular focus on the author's conception about the importance of time.

I wish to express my sincere gratitude to our editorial consultants, reviewers and editorial board members for their cooperation and immense contribution towards the production of this issue. My special appreciation goes to Prof. David. O. Fiki-George, the Head of Department of French, who spared no effort in ensuring that the Journal sees the light of the day.

Suggestions and contributions towards improving the quality and output of ABUDoF are highly welcome.

I wish you all a fruitful reading!

Prof. Mufutau A. Tijani

Editor in Chief

September 2019

CONTENT

PEDAGOGY	1
1. Les futurs enseignants de FLE des écoles secondaires nigérianes et l’interculturel	
Alice Bamidele SIMIRE, University of Lagos.....	2
LINGUISTICS AND TRANSLATION	23
2. La problématique de la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles	
Sileymane DIALLO, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal.....	24
3. La littérature <i>versus</i> la littéralité dans la traduction des expressions idiomatiques yoruba en français	
Adetola OYE, Lagos State University, Ojo, Lagos.....	49
4. African Ideophone in Yoruba-French Translation	
Damola E. ADEYEFA, Olabisi Onabanjo University, Ago Iwoye,	64
LITERATURE & CIVILISATION	87
5. Une satire de la vie sociopolitique et économique du Nigeria à travers <i>Ainsi va la vie</i> de Femi Osofisan	
Rafiu Olayinka SANNI, Nigeria French Language Village, Badagry, Lagos & Isiaka Ayanniyi OROKOLA, Fountain University, Osogbo	88

- 6. Analyse autoethnographique de *L'Enfant noir* de Camara Laye**
Adenike P. ODIBOH, University of Benin, Benin City..... **101**
- 7. Rehaussement des valeurs traditionnelles africaines dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* et *Allah n'est pas obligé* d'Ahmadou Kourouma** Iorvaa Peverga SAI, National Open University of Nigeria, Jabbi, Abuja..... **116**
- 8. La thématique de la solidarité dans *Les Bouts de Bois de Dieu* de Sembène Ousmane**
Samuel Olufemi BABATUNDE, Tai Solarin University of Education, Ijebu-Ode..... **134**
- 9. La veuve face au problème de l'héritage du mari défunt dans *photo du groupe au bord du fleuve* d'Emmanuel Dongala**
Soni Omoloro MALUMI, University of Jos.....**155**
- 10. An Analysis of Gender Relations in Selected Nigerian Folktales**
Anthonia Makwemoisa Yakubu, National Open University of Nigeria, Jabbi, Abuja**169**
- 11. Analyse stylistique de l'œuvre théâtrale d'Albert Camus: réflexion sur le poids et l'enjeu du temps dans *Le Malentendu***
Peter Akongfeh Agwu, University of Calabar, Calabar.... **189**

LINGUISTICS & TRANSLATION

LA PROBLÉMATIQUE DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES SÉNÉGALAISES AU STATUT DE LANGUES OFFICIELLES

Sileymane DIALLO

Département des Langues Étrangères Appliquées (Laboratoire de Recherches sociolinguistiques et didactiques) Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal

E-mail : diallo.sileymane@ugb.edu.sn

Résumé

À l'instar de la plupart des pays d'Afrique, le Sénégal a choisi une langue étrangère comme langue officielle. Les autres langues locales du pays ont le statut de langues nationales. Du fait de sa position, le français était censé être la langue privilégiée dans l'enseignement, celle de l'administration, mais aussi des institutions et des différentes structures de l'État. Cependant, son état officiel ne se reflète pas dans les pratiques langagières effectives. À cet effet, le débat sur la supplantation du français par les langues nationales gagne de plus en plus en importance. Partant de ce constat, nous avons décidé de mener des recherches là-dessus afin de mettre la lumière sur la problématique de la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles.
Mots clés : français, langues nationales, promotion, Sénégal, statut.

Introduction

La situation sociolinguistique du Sénégal est marquée par la coexistence de quelque 30 langues locales ou idiomes avec le français. La plupart de ces langues jouissent du statut de langues nationales, si tant est qu'elles ont au préalable fait l'objet de codification. À côté de ces langues, nous avons le français à qui l'article premier de la Constitution du Sénégal a conféré le statut de langue officielle du pays. Cela lui vaut d'être la langue privilégiée dans l'enseignement (tous niveaux confondus) et dans l'administration (publique et privée). À ce jour, il est la seule langue à jouir du statut de langue officielle. Ce « privilège » accordé au

français avait débouché, vers le début des années 1970, sur le développement d'un large mouvement culturel que certains chercheurs considéraient comme « un militantisme anti-français ». Ce militantisme anti-français revendiquait, entre autres, l'usage et la valorisation des langues locales sénégalaises.

En réponse aux revendications de ce mouvement, Léopold Sédar Senghor, dans le décret présidentiel (N° 71566 du 21 mai 1971), affirmait ce qui suit : « [...] En effet, il nous faudrait au moins deux générations pour faire d'une de nos langues nationales, un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques ». « Et à condition que nous en eussions les moyens financiers et humains, c'est-à-dire des savants et des techniciens assez qualifiés », ajoutait-il. En d'autres termes, pour qu'une des langues nationales sénégalaises puisse faire office de langue officielle, il faudrait au préalable qu'elle compte dans ses rangs des chercheurs à même de relever les défis relatifs à son processus de modernisation. Cela avait amené des chercheurs, à l'instar de Moussa Daff (1998), à estimer que le français est et restera encore pour plusieurs générations la langue officielle du Sénégal. C'est donc dire qu'il n'y avait pas d'alternative dans l'immédiat vu que bon nombre de langues locales n'avaient pas encore été suffisamment étudiées et transcrites.

Près d'un demi-siècle plus tard, la dynamique semble avoir évolué à telle enseigne que le débat sur la promotion des langues locales sénégalaises au statut de langues officielles garde toute son importance dans le paysage sociolinguistique du pays. D'une part, nous notons des initiatives visant à faire de certaines des langues nationales sénégalaises des langues officielles au même titre que le français. D'autre part, on observe un militantisme linguistique « anti-français » prônant le démantèlement du français afin de faire place à une des langues nationales du pays, à défaut de les promouvoir toutes. Si beaucoup de Sénégalais militent pour la promotion des langues nationales du pays au statut de langues officielles, d'autres

voix souhaiteraient le maintien du français en tant que langue d'enseignement et de l'administration, mais aussi celle des institutions et des structures de l'État. Ainsi, nous remarquons une société qui se disloque en trois blocs : les « anti-français », les partisans de la cohabitation « pacifique » et les « pro-français ». Sous ce rapport, il y a lieu de se poser un certain nombre de questions :

- Pourquoi le français devrait-il être supplanté par les langues nationales du Sénégal ?
- Quels sont les arguments qui militent en faveur du maintien du français en tant que (seule) langue officielle du Sénégal ?
- Quels sont les défis que ces langues sont appelées à relever en vue d'être un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques et d'être élevées au rang de langues officielles ?

Telles sont les différentes questions auxquelles la présente contribution tente d'apporter des éléments de réponse. Cet exposé vise donc à faire l'état de la question sur la problématique de la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles. Pour ce faire, le paysage sociolinguistique du français au Sénégal sera dressé dans un premier temps. Les arguments, qui plaident en faveur de la supplantation du français par les langues nationales du Sénégal, seront étudiés en deuxième lieu. Enfin, seront examinées les options qui s'offrent au Sénégal et les facteurs de blocage aux fins de la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles. En guise de conclusion, nous examinerons les défis que langues locales sont invitées à relever en vue d'être un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques et d'être élevées au rang de langues officielles.

1. Paysage sociolinguistique du français au Sénégal

Le français est la langue officielle du Sénégal en vertu de l'article premier de la Constitution de ce pays : « La langue officielle de la République du Sénégal est le français ». En effet, au lendemain des indépendances, plusieurs possibilités s'offraient au Sénégal quant au choix de la (des) langue(s) des différentes institutions de l'État. Si dans certains pays africains nouvellement indépendants, les langues nationales ont – certes éphémèrement – supplanté les langues de leurs désormais ex-colonisateurs, les dirigeants politiques sénégalais ont, quant à eux, privilégié « la langue qui leur paraissait la plus immédiatement disponible et opérationnelle : la langue du colonisateur » (Leclerc 2003). Cette disposition constitutionnelle a fait que le français occupe aujourd'hui une place importante dans l'espace politique, éducatif, social et économique du Sénégal. La place qu'il occupe dans ces différents espaces a fait que le français, en plus d'être perçu comme une sorte de « garant de l'intégrité de l'État », interfère dans les discours tenus en langues nationales, mais aussi dans certaines productions (orales et écrites) en langues étrangères.

1.1. L'interférence du français dans les discours tenus en langues locales sénégalaises

Du fait de sa position, le français s'est vu assigner plusieurs fonctions au sein du paysage sociolinguistique du Sénégal. De ces fonctions, nous pouvons retenir son utilisation en tant que langue privilégiée dans l'enseignement à tous les niveaux. Dans les établissements dits « privés catholiques », le français demeure la seule langue utilisée dans l'enseignement préscolaire et élémentaire. Le français est donc une langue dont l'utilisation est attestée dans le milieu éducatif au Sénégal. C'est donc en toute logique qu'il ne cesse d'interférer dans les discours tenus en langues locales sénégalaises. Les interférences du français, dans les discours en langues locales,

peuvent être de plusieurs types. Dans les exemples ci-après, tirés des productions langagières de sujets parlants instruits en français, deux types d'interférences sont les plus en vue.

- Le premier type d'interférence est celle que l'on retrouve sur le plan lexical, avec l'emprunt de mots au français. Les emprunts sont de deux natures : *emprunts de nécessité* et *emprunts de luxe*. Nous parlons d'emprunt de « nécessité » quand le locuteur utilise, dans un discours en langue locale, un mot du français dont il ignore la dénomination du référent dans sa langue. À l'inverse, l'emprunt de « luxe » fait allusion au recours à un mot du français dont la dénomination du référent est connue par le locuteur dans la langue locale dans laquelle se tient le discours. L'intérêt de la différenciation réside dans deux faits. Dans le premier cas, la langue locale ne dispose pas encore de terme pour dénommer le concept auquel le locuteur fait allusion, ou bien le terme existe mais est méconnu du locuteur. Dans le deuxième cas, le locuteur est imbu de ses connaissances du français ou laisse interférer, dans son discours, un ou des mots du français, sans en prendre conscience, du fait d'être en contact permanent avec le français. Dans les exemples¹ ci-dessous, les mots empruntés sont retranscrits en français et mis en gras.

Exemple 1 : "*Sama **auto papa** bi moo ngi ci biir **garage** bi. Dafa **panne**. Maa ŋi dem woo wi **mécanicien** bi ngir mu doxal ko*".

« La **voiture** de mon **père** se trouve au **parking**. Elle est tombée en **panne**. Je m'en vais appeler le **mécanicien** pour qu'il la répare ».

Exemple 2 : "*Somi jañi **5.000f**, maami yah **boutique** mbo tata Fatou **pour** mi sooda chaise. Mi yi yi no toon **chaises rouges** njood di **jour-u mariage-u** Coumba*".

« Quand j'aurai **5.000 fcfa**, je me rendrai à la **boutique** de **tata** Fatou pour m'acheter une **chaise**. J'y avais vu de très belles **chaises**, de couleur **rouge**, le **jour** du **mariage** de Coumba ».

- Le deuxième type d'interférence est celle qui intervient sur le plan syntaxique, avec le changement de codes, à travers ce qu'il est convenu d'appeler *alternances codiques* ou *code-switching*, à plusieurs reprises, dans le courant d'un même discours, tenu en langue nationale. Autrement dit, le locuteur procède à des passages dynamiques de sa langue (maternelle/véhiculaire) au français, à maintes reprises, dans son discours. Il est à noter que ce phénomène est plus fréquent chez les Sénégalais – les jeunes surtout – instruits en français ou ayant fréquenté des écoles où le français demeure la langue privilégiée dans l'enseignement. Dans les exemples que nous allons donner ci-après, les interférences du français, dans les discours produits par les locuteurs sénégalais, sont adaptées aux différents types d'alternances développés par Poplack (1988). Ces alternances sont au nombre de trois : intra-phrastique, inter-phrastique et extra-phrastique.

Ainsi, on parle d'interférence intra-phrastique quand le locuteur sénégalais fait usage, dans la même phrase formulée en langue locale, de deux structures syntaxiques, dont l'une appartient au français. En d'autres termes, les va-et-vient, entre la langue locale et le français, se produiront dans la même phrase.

En ce qui la concerne, l'interférence inter-phrastique renverra au fait que, dans un discours, le locuteur sénégalais alterne des unités plus longues. Celles-ci peuvent être des phrases ou des fragments de discours. L'interférence extra-phrastique, pour sa part, se caractérise par l'alternance de codes qui porte sur des expressions idiomatiques, proverbes et dictons ; chaque proverbe, expression idiomatique ou dicton étant inséré dans un segment monolingue. Par ailleurs, il

convient de souligner que l'expression, le proverbe ou le dicton du français pourra faire l'objet d'incorporation dans une phrase en langue locale ou faire suite à une expression, un proverbe ou un dicton en langue locale (cf. exemples 3, 7 et 8).

Précisons que dans les exemples ci-après, les pauses longues sont traduites par [+++] et les pauses courtes par [++]. Les caractères en italique symbolisent les paroles en langues nationales, et ceux en gras les propos en français. Les traductions proposées sont des traductions adaptées.

Exemple 3 : Intra-phrastique et extra-phrastique (wolof).

"Pour régler la situation avec sa petit copain bi ++ je pense que ni da ηaa war a dem chez lui ++ comme ça ηeen laver le linge sale en famille +++ depuis le jour où mu gis la ak beneen góor ba léegi ++c'est comme si daña kaa bëgg a trahir +++ man daal wax naala luma ci xalaat +++ à bon entendeur...!"

« Je pense que, pour régler la situation avec ton petit copain, tu devrais te rendre chez lui. De cette façon, vous lavez le linge sale en famille. Depuis le jour où il t'a vue avec un autre garçon, il a comme l'impression que tu envisages de le tromper. En tout cas, moi, je t'ai dit ce que j'en pense. À bon entendeur... ! »

Dans le discours de cette jeune étudiante, nous remarquons l'utilisation des expressions « laver le linge sale en famille » et « à bon entendeur... », ce qui relève de l'interférence extra-phrastique.

Exemple 4 : Intra-phrastique (pulaar).

"Pour que ça soit clair++ mi hootay la Guinée +++ cela fait plus d'un mois mi yiyaani baaba eη +++ peut-être mois prochain mi artay Senegaal +++ en tout cas daal rien n'est sûr +++l'essentiel est que mi yaha la Guinée++ mi yiya baaba eη ++et après le reste, on verra +++ Dieu est grand".

« Pour que cela soit clair, moi je rentre en Guinée. Cela fait plus d'un mois que je n'ai pas vu mon père. Peut-être reviendrai-je, au Sénégal, le mois prochain. En tout cas, rien n'est sûr. L'essentiel est que j'aille en Guinée et voie mon père. Et après, le reste, on verra bien. Dieu est grand ».

Exemple 5 : inter-phrastique (wolof)

*"Damaa bëgg ña ñëw guddi sama kër ++ **comme ça on y va ensemble chez ma petite copine** +++ **daflay laajte rek ++ je sais que tu lui manques énormément**".*

« Je voudrais que tu viennes chez moi ce soir. De ce fait, on y va ensemble chez ma petite copine. Elle ne cesse de demander après toi. Je sais que tu lui manques énormément ».

Exemple 6 : Inter-phrastique (sérère)

*"Gari ñaam maalo++ **je sais que tu as faim mais que tu as honte de le dire** +++**a put ale fela de' +++ dis, tu viens ou pas ?**".*

« Viens manger du riz ! Je sais que tu as faim, mais as honte de le dire. Qu'est-ce que le repas est délicieux ! Dis, tu viens ou pas ? »

Exemple 7 : extra-phrastique (pulaar)

*"Falaa budda mbaḍaa **remuer ciel et terre**".*

« Il faut que tu remues ciel et terre ».

Exemple 8 : interférence extra-phrastique (sérère)

*"O seereer a leya yee++ o kiin o pogum+++**ndaa koy l'homme est aussi un loup pour l'homme**".*

« En sérère, on dit que l'homme est le remède de l'homme. Mais l'homme est aussi un loup pour l'homme ».

À la vue de ces exemples, il n'y a aucun doute que le français est une langue qui occupe une bonne place dans l'environnement sociolinguistique du Sénégal. C'est grâce à cela qu'il ne cesse d'interférer dans les discours tenus dans les langues autochtones de ce pays. Tout de même, cette importante place est à relativiser. En effet, même si le français a une forte présence dans les productions langagières des Sénégalais, son interférence dans les discours tenus en langues locales est plus attestée chez les Sénégalais instruits en français. C'est dans ce cadre que Moussa Daff affirme :

Rares sont de nos jours les Sénégalais instruits en français qui sont capables de soutenir une conversation dans leur langue première sans employer dans chaque phrase un ou deux termes français, même si ces termes sont disponibles dans leur langue de socialisation première. La conversation conviviale se caractérise par un va-et-vient entre français et langues nationales pour se terminer dans un discours métissé (1998).

Ce qui précède illustre parfaitement à quel point la présence du français dans l'espace sociolinguistique du pays influe sur le parler de sa population, notamment ceux qui sont instruits en français. Cette interférence ne se limite pas seulement aux langues locales, elle est également notée dans les productions langagières en langues étrangères. Une étude menée, en 2020, par des étudiants du Département de Langues Étrangères Appliquées (LEA) de l'Université Gaston Berger, sur les interférences linguistiques dans le parler et l'écrit des étudiants de cette filière, a confirmé ce constat. Selon cette étude, non seulement le français a une interférence dans les productions (orales et écrites) des étudiants dans les quatre principales langues étrangères enseignées en LEA (anglais, espagnol, allemand et arabe), mais son interférence y est, de loin, bien plus

importante que celle des langues locales. En sus d'interférer significativement dans les discours de Sénégalais, le français, en sa qualité de (seule) langue officielle du pays, permet d'assurer la coexistence harmonieuse des différents groupes ethnolinguistiques du Sénégal.

1.2. Le français en tant que garant du maintien de l'unité de l'État

Robillard définit le statut comme « la position d'une langue dans la hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique, cette position étant liée aux fonctions remplies par la langue, et à la valeur sociale relative conférée à ces fonctions » (269). La position du français au Sénégal répond parfaitement aux critères définis par Didier de Robillard. C'est à ce titre que le français demeure également la langue privilégiée de promotion sociale en plus d'être un moyen d'éviter « l'exacerbation des revendications de prédominance ethnolinguistique » (Cissé 104).

En effet, selon beaucoup de chercheurs, en tant que (seule) langue officielle du Sénégal, le français assure la sauvegarde de l'unité nationale et la coexistence harmonieuse des différents groupes ethniques incarnés par les langues nationales. Cela permet, par ailleurs, le respect de la diversité ethnolinguistique. Cette position lui confère en quelque sorte un statut de langue d'unification nationale, car le Sénégal est un pays plurilingue et beaucoup n'aimeraient pas que des fonctions spécifiques soient assignées à d'autres langues autochtones du pays au détriment des leurs. Ce constat se note dans les propos d'une dame dont le wolof n'est pas la langue première : *"Maa ngi xaar rekk bañu def wolof langue officielle ci kaw diola..."* (F. Diatta, 30 ans). Ce qui donne dans une traduction littérale : « Si jamais le wolof arrivait à être élevé au rang de langue officielle à la place du diola... ». Donc, en faisant du français → langue étrangère → la langue d'État, de l'administration et autres institutions, le Sénégal est à l'abri de toute revendication d'ordre linguistique de la part de

quelque groupe ethnique qu'il puisse être. En conséquence de quoi, le pays serait épargné de toutes tensions ethnique, linguistique et sociale, comme le souligne cet étudiant de 25 ans : "*Man sax je préfère que ñu bàyyi fi français bi comme ça ñun ñépp ñu yam ci*". (I. Diallo, étudiant, 25 ans). Autrement dit : « Moi je préférerais même que le français continue d'être la langue officielle du pays ; de cette façon, on sera tous sur un même pied ».

Ce sont ces sentiments d'appartenance linguistique qui ont fait que, de 1960 à nos jours, il est difficile pour l'élite sénégalaise de promouvoir une ou des langues nationales au statut de langue(s) officielle(s). Et ce, en dépit des revendications des mouvements nationalistes, comme le note Papa Aliou Ndao : « Ainsi, la promotion des langues nationales fut l'un des mots d'ordre les plus fréquents dans les programmes politiques des mouvements nationalistes » (437). En raison du multilinguisme du Sénégal et du sentiment d'appartenance et de fierté linguistique de sa population, ces programmes se sont presque toujours soldés par un échec : « De manière générale, partout où il fut avancé, le mot d'ordre se heurtait à des susceptibilités ethnoculturelles qui rendaient délicat le choix de la langue ou des langues nationales promues au statut de langue(s) officielle(s) face aux langues occidentales adoptées depuis l'indépendance », ajoute-t-il. C'est ce qu'avait compris le président Senghor en affirmant face au militantisme linguistique « anti-français » ce qui suit :

Remplacer le français comme langue officielle et comme langue d'enseignement n'était ni souhaitable ni possible. Le wolof ne serait enseigné dans les écoles sénégalaises que lorsqu'il aurait fait l'objet d'une vingtaine de thèses d'État. Idem pour les autres langues nationales (Senghor cité par Mamadou Cissé 111).

Pour synthétiser, force est de reconnaître que le français constitue une sorte de *médiateur* linguistique entre les différents groupes ethnolinguistiques du Sénégal, car il contribue pleinement à réduire le déséquilibre sociolinguistique et culturel existant présentement au sein de la société sénégalaise ; et ce, quels que soient les reproches dont il peut faire l'objet. N'eût été lui, il y aurait certainement eu, au Sénégal, des récriminations, doléances et plaintes, de la part d'autres groupes dont les langues maternelles seraient mises à l'écart, comme l'on a bien pu le constater dans plusieurs États africains. Au Sénégal, nombreux sont actuellement les citoyens qui n'ont pas le wolof comme langue première et qui ne sont pas enchantés par l'idée de voir le wolof ou une autre langue nationale promue au statut de langue officielle au détriment de leurs langues. Toutefois, ceux-ci ne font pas le poids face à ceux qui militent en faveur de la supplantation du français par les langues locales du pays.

2. De la supplantation du français par les langues locales sénégalaises

La situation sociolinguistique du français au Sénégal demeure assez complexe. Si le français jouit d'une position très privilégiée et particulière au Sénégal, cette particularité ne se reflète pas, pour autant, dans les pratiques linguistiques effectives. C'est fort de ces constats que le débat sur la supplantation du français par les langues nationales du Sénégal ne cesse de gagner en importance.

2.1. « Le français est aujourd'hui en perte de vitesse face aux langues nationales »

Les usages du français en dehors du milieu administratif sont limités. Une observation des pratiques donne l'impression qu'il partage, avec les autres langues locales, les fonctions de langue officielle. Il sert rarement de langue de communication en famille ou en vie sociale. On peut penser que cette situation du français est héritée de la

colonisation, quand le français servait uniquement à l'enseignement et non à l'intégration des communautés ethnolinguistiques sénégalaises. C'est dans cette perspective que Cissé a fait la remarque suivante : « Le français est aujourd'hui en perte de vitesse face aux langues nationales et du wolof en particulier. Rarement parlé en famille, il n'est plus la langue de la vie quotidienne qui demeure le domaine réservé de langues dites vernaculaires » (105).

Une observation des pratiques langagières au Sénégal permet de corroborer cette affirmation, car le français est tellement limité dans son usage en dehors du milieu administratif que ce sont les autres langues locales du pays dont bien des citoyens se servent pour communiquer. En effet, aux bureaux, on parle rarement le français – qui est censé être la langue de travail –, à l'école, on n'utilise la langue officielle que lorsqu'on s'adresse à l'enseignant. Le recours au *symbole*, qui garde l'apprenant de ne faire usage d'une langue autre que le français, n'a pas infléchi la dynamique. D'aucuns préfèrent même que leur soit accroché le « symbole » au cou, pour qu'ils puissent ainsi parler, en classe ou à l'école, leurs langues maternelles en toute impunité.

Dans les universités, on observe la même chose. Et, même à l'Assemblée nationale, les élus échangent fréquemment en wolof. D'ailleurs, ceux qui sont censés enseigner le français ne le parlent qu'en classe, et une fois dehors, ils communiquent dans leurs langues maternelles, ou, à défaut, en wolof (voire dans la langue vernaculaire de la zone où ils exercent leurs fonctions) s'ils sont de communautés ethnolinguistiques différentes. Autant d'éléments qui montrent que le français n'occupe véritablement pas (ou même plus) la place qu'elle devrait réellement occuper au sein de la société sénégalaise, comme l'aurait voulu le président Senghor, en préconisant la francisation tous azimuts de la société sénégalaise.

En définitive, un examen des pratiques langagières au Sénégal permet d'entériner l'idée selon laquelle le français est en train de se

faire ravir sa place par les langues nationales du pays. C'est comme s'il était en train de faire machine arrière par rapport aux rôle et fonctions qui lui sont dévolus. Et, cela se comprend, du moment que le français n'est compris que par environ 30% de la population sénégalaise (Beck, Marcoux & Richard 2018), au moment où des langues nationales, à l'instar du wolof et du pulaar, sont comprises et parlées par une bonne partie d'entre elle (79% et 31% respectivement). À cet effet, Robillard (1993) rappelle que le statut peut être contradictoire, car la représentation des locuteurs ne correspond pas toujours au statut administratif. En bref, les langues nationales expriment l'identité d'un certain groupe alors que le français représente une langue formelle pour tous les citoyens, Cissé (2005).

2.2. Le français n'est ni compris ni parlé par une (bonne) partie de la population sénégalaise

Même si le français jouit d'un statut privilégié au Sénégal, sa situation sociolinguistique reste un cas à part, en comparaison avec bon nombre de pays francophones d'Afrique. Selon notre connaissance de la situation, le Sénégal est l'un des pays francophones d'Afrique qui compte le moins de locuteurs du françaisⁱⁱ. Ce timide taux de « francophonité » est la conséquence de plusieurs faits sociolinguistiques dont nous n'évoquerons que deux dans les lignes qui suivent.

D'abord, pour parler couramment le français, à moins d'être issu d'une famille où le français s'est imposé comme langue de communication, il faudra attendre d'être instruit en français. De façon générale, l'instruction en français commence en réalité, au Sénégal, à l'âge de 6 ans, soit en classe de CI (Cours d'Initiation). Bien que le taux brut de scolarisation suive une courbe ascendante depuis une décennie, il est à déplorer cependant un taux d'achèvement relativement modeste. Selon le Recensement Général

de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013, ce faible taux d'achèvement est dû au fait qu'environ 65% des Sénégalais vivent dans les régions rurales et que beaucoup d'enfants vivant dans ces zones ne se rendent pas à l'école de façon fréquente. En effet, dans la plupart de ces régions, les enfants sont considérés comme des bras supplémentaires pour les travaux champêtres. S'ils ne sont pas utilisés dans les travaux champêtres, les enfants sont souvent appelés à remplir d'autres fonctions vitales. Par conséquent, le ratio nombre d'inscrits/nombre de présents est souvent en deçà de la moyenne. Ce qui précède pourrait expliquer les raisons pour lesquelles beaucoup de Sénégalais ne parlent pas le français couramment et préfèrent s'exprimer dans une des langues locales du pays.

Ensuite, le français ne fait pas office de langue véhiculaire au Sénégal. Si dans de nombreux pays d'Afrique francophone, les différentes ethnies recourent au français pour communiquer, au Sénégal, le constat est tout autre. Dans les capitales du Cameroun, de la RD Congo et de la Côte d'Ivoire, pour ne citer que ces pays, le français s'est imposé comme langue véhiculaire. À Yaoundé, Kinshasa ou Abidjan, les sujets parlants de différentes ethnies préfèrent recourir au français plutôt que de faire usage d'une autre langue locale si le locuteur et l'interlocuteur appartiennent à des communautés ethnolinguistiques différentes. Au Sénégal, en revanche, c'est la tendance inverse qui est notée. En effet, aussi bien dans la capitale (Dakar) que dans les principales grandes villes (Touba, Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Mbour, etc.), les différents groupes ethniques communiquent dans une langue locale, qui se trouve être le wolof. Dans les zones rurales, ce sont les langues vernaculaires qui font souvent office de langue de communication entre locuteurs de groupes ethnolinguistiques différents. Au Fouta et à Kolda, par exemple, c'est le pulaar qui s'est imposé. Dans les villages de la région de Sédhiou, la population s'exprime en

mandingue. Au Sine, le sérère est la langue privilégiée. À Abéné, Diouloulou, Kafountine, Albadar... (en Basse Casamance), le diola est la langue la plus utilisée par les habitants.

En définitive, bien qu'étant la langue officielle du Sénégal, le français n'est utilisé que par moins du tiers de la population sénégalaise. C'est dans ce sens que Cissé souligne que le français n'est jamais devenu une langue de communication nationale (105). Une observation des pratiques langagières au Sénégal corrobore son point de vue, car selon toujours Cissé, le français n'est une langue de communication nationale sous aucune de ses formes (pidgin, créole ou langue des marchés). Cette situation nous amène à faire le constat selon lequel le Sénégal est l'un des pays francophones qui compte le moins de francophones. À titre d'exemple, en 2018, seuls 26% des Sénégalaisⁱⁱⁱ parlaient couramment le français, essentiellement à titre de deuxième langue. En revanche, dans d'autres pays francophones tels que la République centrafricaine, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Cameroun, le Djibouti, la RD Congo, le Congo, le Gabon et l'île Maurice, le nombre de francophones est bien plus élevé et leurs taux sont respectivement de l'ordre de 28, 33, 33, 40, 41, 50, 51, 59, 66, et 73 %, toujours selon l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la francophonie et l'OIF. En outre, au Sénégal, le français n'est la langue maternelle que d'une infime partie de la population. Celle-ci ne constitue malheureusement que 0,6 % de la population du pays. C'est pour cette raison que Cissé soutient : « Rarement parlé en famille, le français n'est pas la langue de la vie quotidienne qui demeure le domaine réservé des langues nationales » (106). Compte tenu de tout ce qui précède, les langues nationales sénégalaises ne méritent-elles pas d'être promues au statut de langues officielles ?

3. Vers la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, hormis dans le domaine administratif et éducatif, l'utilisation du français reste limitée dans les autres domaines de la vie quotidienne au Sénégal. Beaucoup de fonctions, (jadis) assignées au français, sont aujourd'hui remplies par les langues nationales. De plus, le français est rarement utilisé pour des besoins de communication, qui sont assurés par les langues nationales. Partant de ces constats, il ne serait pas inapproprié de chercher à redéfinir la place officiellement attribuée à ces différentes langues (aussi bien le français que les langues nationales du Sénégal). Pour ce faire, il convient d'abord de déterminer la ou les langues à retenir pour le statut de langue (s) officielle (s). Ensuite, il sera question de définir quelle (s) fonction (s) assigner à telle (s) ou telle (s) autre (s) langue (s). Enfin, il s'agira de doter les langues des outils nécessaires à l'accomplissement des fonctions qui seront attribuées à chacune d'elles et de faire ainsi des langues nationales un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques.

3.1. Langue (s) officielle (s) : quelle (s) langue (s) ?

Pas moins de trente langues sont parlées au Sénégal. Toutefois, seules vingt-et-une d'entre elles jouissent présentement du statut de langues nationales. Celles-ci sont : le badiaranké, le baïnouk, le balante, le bassari, le bayot, le bédik, le diola, le hassanya, le jalonké, le léhar, le mancagne, le mandinka, le manjaque, le ndut, le noon, le palor, le pulaar, le saafi, le sérère, le soninké et le wolof. Ce sont les langues dites « codifiées ». Cette augmentation des langues nationales fait suite à l'article 2 de la Constitution du 7 janvier 2001 qui stipule que les langues nationales sont : le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké, le wolof et toutes autres langues qui viendraient à être codifiées. Ces langues peuvent-elles être promues

toutes et en même temps au statut de langues officielles ? À l'heure où le débat sur leur promotion gagne en importance, quatre options s'offrent au Sénégal : la promotion « en masse », la « cohabitation pacifique », la promotion « sélective » et la promotion d'une seule langue nationale.

a) La promotion « en masse »

La promotion « en masse » reposera sur le fait de promouvoir simultanément toutes les vingt-et-une langues codifiées au statut de langues officielles. Toutes les langues codifiées seront *de jure* des langues officielles. Ce choix impliquera le démantèlement du français et permettra d'assigner les mêmes fonctions à toutes les langues locales du Sénégal. Si les mêmes fonctions sont assignées à toutes les langues autochtones du pays, le Sénégal pourrait être épargné de toute fierté linguistique. L'avantage de cette option réside dans le fait que chaque groupe ethnique autochtone y trouvera son compte.

b) La cohabitation « pacifique »

Par cohabitation « pacifique », nous entendons la promotion de toutes les langues nationales du Sénégal à côté du français, à défaut de n'en promouvoir que trois à côté du français. Ce faisant, le Sénégal pourra s'inspirer de l'Afrique du Sud, où onze langues, dont deux d'origine européenne (notamment l'anglais et l'afrikaans), sont reconnues *de jure* comme langues officielles^{IV}. Cette option, connue sous le nom de multilinguisme de stratégie, consistera à exploiter toutes les ressources linguistiques du Sénégal. Elle aura alors l'avantage de respecter davantage la diversité ethnolinguistique du pays. Il reviendra ainsi à chaque région du Sénégal de choisir la langue qui lui convient le mieux, certainement la langue la plus utilisée pour des besoins de communication dans cette région. Il incombera donc à la langue retenue d'assurer les fonctions de langue

officielle dans l'espace politique, social, économique, éducatif... de cette région. Pour ce qui est du français, il fera office de langue seconde et restera *de facto* la langue officielle dans l'administration au niveau national.

c) La promotion « sélective »

La promotion « sélective » reviendra à démanteler le français et à promouvoir, à l'instar de la Suisse (où l'allemand, le français et l'italien sont les seules langues officielles), trois langues nationales au statut de langues officielles. La sélection de chacune de ces trois langues nationales se fera sur la base du nombre de locuteurs, de l'étendue de l'espace qu'elle couvre et de son degré de modernité. À ce sujet, ce sont respectivement le wolof, le pulaar et le seereer qui semblent remplir le plus ces critères à l'heure où ces lignes sont écrites. En effet, non seulement elles sont les langues nationales à compter plus de deux millions de locuteurs et à couvrir le plus de territoire, mais elles sont également les trois langues nationales les plus étudiées et sur lesquelles le plus de travaux scientifiques ont été menés.

d) La promotion d'une seule langue nationale

La promotion d'une seule langue nationale consistera à choisir la langue nationale qui compte le plus de locuteurs et la plus utilisée pour des besoins de communication entre locuteurs de groupes ethnolinguistiques différents. Pour ce faire, le Sénégal pourra s'inspirer de l'Éthiopie d'avant 1994 (où l'amharique^V –langue locale– était la seule langue officielle du pays) et faire du wolof la seule langue officielle du Sénégal, car quatre Sénégalais sur cinq parviennent à y tenir un discours cohérent. Le wolof, dont la présence est attestée sur presque toute l'étendue du territoire national, est la principale langue véhiculaire du Sénégal. Il est utilisé par une bonne partie de la population sénégalaise, en tant que langue

première pour certains et seconde pour d'autres. Ce faisant, le wolof deviendra la langue des différentes institutions de l'État. Cette option pourra également faire des concessions au français. En d'autres termes, le wolof et le français jouiront du statut de langues officielles du Sénégal. Il s'agira de combiner une langue étrangère (la langue déjà en place) avec la langue locale la plus parlée dans le pays. C'est le modèle linguistique des pays tels que le Kenya et la Tanzanie (anglais et swahili), le Malawi (anglais et chewa) ou le Lesotho (anglais et sotho du Sud).

Au vu de ce qui précède, tout porte à croire que plusieurs options s'offrent au Sénégal aux fins de la promotion de ses langues nationales au statut de langues officielles. Cependant, pour l'heure, il y a un certain nombre d'obstacles auxquels ces langues font face et qui pourraient d'ailleurs rendre impossible la mise en place d'une de ces options. Ce sont ces obstacles que nous allons étudier dans les lignes qui suivent.

3.2. Les facteurs de blocage

La promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles est, de nos jours, un sujet sur lequel se penchent beaucoup de chercheurs au Sénégal. Toutefois, pour pertinent qu'il puisse être, le projet soulève encore des questions quant à sa réalisation. Si certaines questions sont d'ordre linguistique, d'autres relèvent du domaine extralinguistique. La fragmentation dialectale des langues nationales sénégalaises, le sentiment d'appartenance linguistique, la faible lexicalisation de plusieurs d'entre elles dans beaucoup de domaines scientifiques et techniques ainsi que le manque de volonté politique réelle de la part du gouvernement sénégalais sont, pour ne citer qu'eux, quelques-uns des facteurs de blocage à la réalisation d'un tel projet.

Comme dans la plupart des États d'Afrique, le Sénégal est un pays où cohabitent beaucoup d'ethnies. En outre, ces ethnies renferment

des sous-groupes, qui ont pratiquement chacun leur propre parler. Si dans certaines ethnies – comme les Wolofs et les Peul –, les sous-groupes parviennent à se comprendre à travers leurs différents dialectes, dans d'autres, l'intercompréhension a souvent du mal à être assurée – les Diolas, par exemple –. Il y en a même qui vont jusqu'à avoir des parlers totalement différents – les Sérères –. Ce qui fait qu'au Sénégal, les différentes ethnies s'expriment dans beaucoup d'idiomes. Autant dire que la plupart des langues autochtones sénégalaises sont marquées par une forte variation. Ces variations ont divisé les groupes ethniques en sous-groupes linguistiques, identifiables de par leurs parlers. Ainsi, même s'il s'identifie ethniquement à un groupe linguistique, chaque citoyen a tendance à s'identifier linguistiquement à un parler. Cette situation pourrait soulever quelques questions quant au choix du parler du sous-groupe ethnique dont la langue devrait être promue au statut de langue officielle. Dans le cas des langues comme le pulaar ou le wolof, étant donné l'existence d'une variété dite standard, le problème pourrait ne pas se poser. Serait-ce le cas pour toutes les autres langues du pays ? Rien n'est moins sûr. S'il n'y a pas d'intelligibilité mutuelle entre variétés d'une même langue, des locuteurs pourraient ne pas trouver leur compte dans la variété qui aura été retenue.

En sus de la fragmentation dialectale, il a été noté un manque de volonté politique réelle de la part du gouvernement sénégalais en ce qui concerne la mise en application effective de certaines politiques linguistiques. Ce constat nous amène à nous aligner sur la position de Cissé, selon laquelle les orientations en matière de politique linguistique sont restées floues, qu'elles se sont caractérisées par un attentisme et une passivité prospective en faveur du *statu quo* (121). On peut penser que cet attentisme et cette passivité ont quelque chose à voir avec le multilinguisme du Sénégal. En effet, en raison des lacunes que certaines langues trainent dans le domaine scientifique et technique, il ne serait pas cohérent d'assigner les mêmes fonctions à

toutes les langues nationales du pays. À cela s'ajoute le fait que toute initiative publique à l'égard d'une langue pourrait être vue d'un mauvais œil par les locuteurs des (autres) langues laissées en rade.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons tenté de faire l'état de la question sur la problématique de la promotion des langues nationales sénégalaises au statut de langues officielles. Le Sénégal est un pays où coexistent plusieurs langues. Ces langues peuvent être réparties en trois groupes : langue officielle, langues codifiées et langues non codifiées. Le statut de langue officielle est officiellement conféré au français en vertu de l'article premier de toutes les Constitutions qui se sont succédé. Les langues codifiées sont les langues qui jouissent du statut de langues nationales alors que les langues non codifiées sont celles qui n'en jouissent pas encore. En sa qualité de langue officielle, le français est censé être la langue privilégiée dans l'enseignement, celle de l'administration, mais aussi des institutions et des différentes structures de l'État.

Du fait de son rang, le français est une langue dont la présence est attestée dans l'espace politique, économique, social, mais surtout éducatif du Sénégal. Cependant, en dépit de son rang, le français est aujourd'hui devancé par les langues nationales dans son propre fief. Il sert rarement de langue de communication là où il est censé l'être, à savoir dans l'administration, les institutions et les différentes structures de l'État. De plus, il ne sert presque jamais de langue véhiculaire entre locuteurs d'ethnies différentes ; ceux-ci préférant échanger dans une des langues nationales. Cette perte de vitesse du français par rapport aux langues nationales a relancé le débat sur la promotion de ces dernières au statut de langues officielles.

À l'heure où ce débat gagne en importance, nous avons estimé que quatre options s'offrent au Sénégal pour ce qui est de la promotion de ses langues nationales au statut de langues officielles. Ces options

sont : la promotion « en masse », la « cohabitation pacifique », la promotion « sélective » et la promotion d'une seule langue nationale. Dans l'état actuel des choses, il convient de souligner que chacune de ces options pourrait montrer ses limites quant à sa mise en application.

Pour l'heure, force-nous est d'admettre une réalité : même si elles sont plus utilisées que le français dans la vie quotidienne et là où l'on s'y attendait le moins, les langues nationales sénégalaises ne sont actuellement pas toutes aptes à remplir un certain nombre de fonctions en tant que langues officielles. Au stade où en est la question, il y a un grand nombre de défis à relever à plusieurs niveaux. Dans le domaine de la transmission des connaissances, les défis qu'il urge de relever, dans le but de faire de ces langues un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques, sont :

- la mise en application d'un certain nombre de mesures administratives, visant à fournir à ces langues les moyens d'être des langues modernes, susceptibles de véhiculer les connaissances spécialisées ;
- l'informatisation et l'équipement terminologique pour moderniser les langues, afin qu'elles arrivent à véhiculer les connaissances spécialisées dans différents domaines ;
- la diffusion des termes, c'est-à-dire la question de leur vulgarisation ;
- la coordination des recherches menées dans chaque domaine.

Tavaux cités

- Amharic and oromifa Constitution, 1994 : Article 5 : Languages. <
http://www.hofethiopia.org/HOF/HOF_Constitution.html>. Web. 20
Dec.2019.
- Beck, Baptiste ; Marcoux, Richard ; Wolf, Alexandre. « Estimation des
populations francophones dans le monde en 2018 ». *Observatoire
démographique et statistique de l'espace francophone. Université de
Laval*. <www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/odsef>.
Web. 10 avril.2019.
- Calvet, Louis-Jean. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*.
Paris: Payot, 1987.
- . *La sociolinguistique*. Paris: Presses Universitaires de France, 1993.
- . *Les politiques linguistiques*. Paris: Presses Universitaires de France,
1996.
- . *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon, 1999.
- Cissé, Mamadou. «Langues et glottopolitique au Sénégal.»,
Ethiopiennes, 87. 2^e semestre 2011. <
<https://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=articles&d=art%5f58>>. Web.18
Jan.2018.
- . «Langues, Etat et société au Sénégal.» *Revue électronique
internationale de sciences du langage sudlangues*, 5. (2000): 99-133.
- . «Quelques aspects du contact wolof-français.» *Bulletin des anciens
élèves de l'institut national des langues et civilisations orientales*
(1994).
- Constitution of the Republic of South Africa*. 1996: Chapter 1: Founding
Provisions> Section 6: Languages. <
<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afriquesud.htm>>. Web. 20
Dec.2019.
- Constitution du Sénégal du 7 janvier 2001 : Article premier. <
<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/CONSTITUTIONS-pays-S.htm>
>. Web. 19 déc.2018.

CRELANS. *Les langues nationales au Sénégal : réalités et perspectives*. Dakar: C.L.A.D., 1977.

Daff, Moussa. « L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *Diversité Langues*, <<http://www.uquebec.ca/diverscite>>. Web. 14 Jan.2018.

Décret présidentiel N° 71566 du 21 mai 1971 (Sénégal)

Leclerc, Jacques. *Langue et société*. Laval : Mondia Éditeurs, 1986.

Ndao, Papa Aliou. « La question linguistique et le contexte sociopolitique ». in GOUANI E., THIAM N., *Des langues et des villes*, Paris, ACCT- Didier rudition, pp. 437-448.

Ndiaye, Khodia. *Langues et contact de langues au Sénégal. Expansion du wolof en milieu sérère : cas de la communauté rurale de Djilor*. Saint-Louis: Université Gaston Berger, 2017.

Poplack, Shana. « Contrasting Patterns of Code-switching in Two Communities», *Codeswitching. Anthropological and Sociolinguistic Perspectives* 43. (1988) : 215-244.

Robillard, Didier ; Beniamino, Michel. *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Champion, 1993.

Notes

ⁱ Le nombre de locuteurs renvoie ici au ratio nombre de locuteurs/population totale.

ⁱⁱ Selon l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la francophonie, seulement moins du tiers de la population sénégalaise est francophone, soit 26% des 16.294.000 personnes recensées.

ⁱⁱⁱ Cf. article 6 de la Constitution sud-africaine qui stipule ce qui suit : « Les langues officielles de la République sont le sepedi, le sotho, le tswana, le swati, le venda, le tsonga, l'afrikaans, l'anglais, le ndébélé, le xhosa et le zoulou ».

^{iv} L'article 5-1 de la Constitution éthiopienne de 1994 accorde le statut de langue officielle à toutes les langues du pays. Toutefois, l'article 5-2 confère à l'amharique le statut de langue de travail du gouvernement fédéral. En d'autres termes, toutes les langues parlées en Éthiopie ont le statut de langues officielles en théorie, mais l'amharique est seule langue officielle dans la pratique.

